

MÉMOIRE

dans le cadre des consultations
relatives au Plan d'action en
entrepreneuriat 2022-2025

Ministère de l'Économie
et de l'Innovation



9 septembre 2021



TABLE DES MATIERES

Mise en contexte	5
La Ville de Terrebonne et son Bureau du développement économique	5
Objectif général du mémoire	5
1 Quels sont les principaux défis et obstacles auxquels sont confrontés les entrepreneurs du Québec?.....	5
1.1 La fiscalité déficiente pour les travailleurs autonomes.....	6
1.2 La faiblesse du capital de risque dédié à la croissance d'entreprises	6
1.3 Une réglementation et des processus administratifs lourds et nombreux.....	6
1.4 Carences de main-d'œuvre	6
1.5 Formation déficiente des travailleurs et des entrepreneurs	7
2 Parmi ces défis et obstacles, lesquels devraient retenir l'attention du gouvernement de façon prioritaire et pourquoi? De plus, quelles pistes de solution doivent être mises en œuvre pour bien y répondre?	7
2.1 Une révision substantielle de la fiscalité pour les travailleurs autonomes et un soutien financier aux entreprises en croissance s'imposent	7
2.2 S'attaquer sérieusement aux carences de la main-d'œuvre.....	8
2.3 Simplifier et alléger un système administratif et réglementaire lourd et stérilisant pour l'esprit d'entreprise au Québec.....	8
3 Et la contribution de la Ville de Terrebonne dans tout cela? Que peut-elle faire concrètement pour susciter l'esprit d'entrepreneuriat sur son territoire?	9

Document préparé par le Bureau du développement économique de la Ville de Terrebonne.

9 septembre 2021

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de la production d'un plan d'action en entrepreneuriat pour les années 2022 à 2025, une consultation a été lancée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du gouvernement du Québec dans le but de mieux connaître le point de vue des parties prenantes sur la mise en place de mesures et solutions novatrices spécifiques et flexibles afin de stimuler les différentes facettes de l'entrepreneuriat. Par ce plan d'action, le Ministère cherche à faciliter le passage de l'idée au projet et désire mettre à profit la « réserve entrepreneuriale ». Il aspire également à outiller les entrepreneurs afin de favoriser la pérennité des entreprises et d'encourager la reprise d'entreprises.

Le Bureau du développement économique de la Ville de Terrebonne, en tant qu'acteur économique et en constante relation avec les gens d'affaires du milieu local, de la grande région métropolitaine et parfois de l'étranger, est interpellé pour participer à cet exercice de consultation et présenter un certain nombre de réflexions qui répondent aux attentes et préoccupations du Ministère dans le cadre de cet exercice.

LA VILLE DE TERREBONNE ET SON BUREAU DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Quatrième centre urbain de la Communauté métropolitaine de Montréal et dixième ville au Québec en regard de son importance démographique et ce, avec une population avoisinant les 120,000 habitants, Terrebonne est aussi le principal centre économique de la région de Lanaudière avec près de 3500 entreprises et 35,000 emplois sur son territoire. Sept parcs industriels entièrement comblés et un huitième actuellement en préparation contribuent aux assises d'une croissance économique forte et soutenue de la ville.

Pour sa part, le Bureau du développement économique de la Ville de Terrebonne est l'outil principal municipal au service de cette croissance économique, de par les liens tissés et entretenus avec la communauté des affaires locale, régionale et internationale, de même qu'avec les différents partenaires publics et gouvernementaux qui contribuent à la mise en œuvre de sa mission.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU MÉMOIRE

En vertu des objectifs fixés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de cette consultation, le Bureau du développement économique de la Ville de Terrebonne présentera donc sa vision, en tant qu'acteur économique, en proposant des éléments de réponses et certaines solutions réalistes, aux questions et aux préoccupations du ministère face à l'entrepreneuriat au Québec. Ainsi, il est important de bien segmenter d'entrée de jeu, la vision proposée par la Ville de Terrebonne face aux constats et recommandations faites au gouvernement du Québec en matière de priorités d'actions touchant à l'entrepreneuriat; de ce que la ville peut elle-même faire en tant qu'acteur économique pour encourager et soutenir cet entrepreneuriat avec les moyens et les pouvoirs qu'elle détient.

Les sections 1 à 3 présentent quelques pistes de réflexion touchant à certaines questions préoccupantes pour le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière d'entrepreneuriat du Québec

1 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DÉFIS ET OBSTACLES AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC?

Lorsque l'on parle de défis et d'obstacles auxquels sont confrontés les entrepreneurs au Québec, il est important ici de distinguer les facteurs contribuant à la croissance économique, de ceux qui s'adressent plus directement au contexte de l'entrepreneuriat et aux facteurs qui le favorisent ou qui le gênent. Ainsi, lorsque l'on parle d'entrepreneuriat, qu'est-ce qui peut amener ou, a contrario, empêcher des hommes et des femmes de se lancer en affaires? De plus, quels sont certains facteurs qui permettent ou qui empêchent la croissance de ce même entrepreneuriat? Pour les fins du présent exercice, nous en identifions cinq.

1.1 La fiscalité déficiente pour les travailleurs autonomes

Pour les personnes qui décident de plonger dans cette aventure, se lancer en affaires implique généralement une vaste opération de préparation organisationnelle touchant au secteur d'activité dans lequel elles décident d'aller. Cependant, le nerf de la guerre reposant principalement sur les moyens financiers disponibles et la fiscalité qui l'accompagnent, le gouvernement du Québec doit alors favoriser une fiscalité davantage incitative touchant notamment à une hausse du plancher d'inscription à la TPS-TVQ; à un pourcentage d'imposition spécifique, différent et plus généreux touchant aux travailleurs autonomes.

1.2 La faiblesse du capital de risque dédié à la croissance d'entreprises

S'il existe une panoplie de programmes de soutien financier dédiés aux entreprises en démarrage (start-up) dans la province de Québec, on ne peut en dire autant pour le capital de risque qui est consacré à la croissance de ces mêmes entreprises. En effet, il est de la logique de développement d'un écosystème économique de mettre en place et de favoriser les conditions de croissance des entreprises. Or, parmi ces conditions, il y a les sommes disponibles et leurs facilités d'accès, notamment auprès des banques depuis 2008, permettant le développement des entreprises qui sont à la fois insuffisantes, moins accessibles et qui s'avèrent un obstacle important pour l'élan de croissance entrepreneuriale vécue au Québec.

1.3 Une réglementation et des processus administratifs lourds et nombreux

On ne le dira jamais assez : c'est compliqué et lourd de faire des affaires au Québec, comme en témoignent plusieurs commentaires reçus au Bureau du développement économique de la ville, notamment de la part de gens d'affaires provenant de l'étranger. Les questions et commentaires suivants sont monnaie courante : qui décide dans cette province? À qui dois-je m'adresser? Comment cela fonctionne si on veut investir à partir de l'étranger? Combien de ministères ou d'autorités publiques et de règlements sont impliqués dans mon projet d'investissements? Plusieurs de ces autorités et ministères au Québec travaillent en vase clos et avec des réglementations qui souvent se contredisent.

Cette « tour de Babel » repose donc sur un « mille feuilles » organisationnel et administratif entre :

- le Gouvernement du Québec et ses ministères à vocation économique et autres ministères impliqués dans l'implantation d'entreprises, tels que celui de l'environnement, de même que ses différentes agences affiliées en développement économique, comme Investissements Québec;
- la Communauté métropolitaine de Montréal en tant que palier administratif et décisionnel régional et ses multiples règlements touchant à l'aménagement du territoire, l'environnement et aux transports;
- les MRC et leur schéma d'aménagement territorial, de même que leurs agences de développement économique (autrefois les CLD);
- et enfin, les villes et leur service du développement économique, de même que leur direction de l'urbanisme gérant l'aménagement du territoire par voie de règlements municipaux locaux.

Tout ceci, et ce, sans compter les ministères et agences du gouvernement fédéral impliqués dans le développement de l'économie canadienne, font en sorte d'alourdir, voire, de rendre la vie impossible à un investisseur sérieux qui doit naviguer entre les méandres administratifs et réglementaires d'un vaste système public lourd, compliqué et, au final, souvent stérilisant pour l'entrepreneuriat.

1.4 Carences de main-d'œuvre

Les carences de main-d'œuvre s'avèrent actuellement un empêchement sérieux au développement de l'entrepreneuriat au Québec. En effet, tous les secteurs de l'activité économique sont présentement affectés par cette carence d'effectifs touchant la main-d'œuvre dans les organisations. Si la pandémie, depuis l'an dernier, a été un facteur qui a exacerbé cette réalité, le problème était connu et prenait de l'ampleur depuis déjà plusieurs années.

En effet, le phénomène touchant la transformation de la courbe démographique, due aux effets combinés d'un faible taux de natalité et du vieillissement de la population, n'est pas quelque chose de nouveau et n'est pas apparu d'une façon soudaine. Depuis de nombreuses années, la province de Québec compense ces deux phénomènes démographiques négatifs par de l'immigration. Sans la présence de cette compensation démographique, la population du Québec serait en diminution constante, aggravant encore davantage ce problème de carence de main-d'œuvre et plombant assurément toute perspective encourageante touchant au désir d'entrepreneuriat et de croissance économique. En effet, à quoi bon faire croître une entreprise, ouvrir une nouvelle usine et vouloir procéder à de l'embauche supplémentaire s'il y a peu ou pas de main-d'œuvre pour répondre à l'appel?

1.5 Formation déficiente des travailleurs et des entrepreneurs

Enfin, nous retiendrons comme cinquième et dernier élément important composant les défis actuels au développement de l'entrepreneuriat : la formation déficiente des travailleurs et des entrepreneurs. Dans un cas comme dans l'autre, des déficiences sont observées dans la formation des travailleurs, ce qui impute sur la productivité et l'innovation en général des entreprises, notamment en regard à leurs processus de production et la compétitivité des produits fabriqués. Les investissements dans la formation de la main-d'œuvre sont généralement insuffisants, et ce, depuis des décennies. Déjà, dans les années 1990, il a fallu adopter une loi provinciale pour amener les organisations à investir 1 pour cent de leur masse salariale dans de la formation de leurs employés. C'est peu dire !

Par ailleurs, si nombre d'entrepreneurs ont des connaissances générales pour se lancer en affaires, en vertu du profil de leurs études académiques ou d'une formation acquise dans des centres spécialisés publics et privés dédiés au développement et à la gestion d'entreprises, il reste que les multiples défis de bâtir et de gérer la croissance d'une entreprise dans des écosystèmes économiques de plus en plus complexes peuvent être une réalité qui empêche nombre de gens de se lancer et d'autres de réussir dans leur rêve entrepreneurial.

Cette description très succincte de quelques défis et obstacles à l'entrepreneuriat au Québec doit amener le gouvernement à mieux réagir et à prioriser ses choix en cette matière.

2 PARMIS CES DÉFIS ET OBSTACLES, LESQUELS DEVRAIENT RETENIR L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT DE FAÇON PRIORITAIRE ET POURQUOI? DE PLUS, QUELLES PISTES DE SOLUTION DOIVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE POUR BIEN Y RÉPONDRE?

En matière de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat, il est clair que l'on peut faire mieux. Il ne s'agit pas ici de réinventer la roue et d'arriver avec de grandes solutions magiques, innovantes, plaisantes sur papier et en comité, mais qui n'ont pas fait leurs preuves jusqu'à maintenant sur le terrain et dans la réalité. Au contraire, il serait important que le gouvernement du Québec examine ce qui se fait ailleurs au Canada et en Amérique du Nord pour être un « générateur de contexte » et permettre cette plus grande liberté économique si souhaitée par de nombreux entrepreneurs, mais aussi si importante aux écosystèmes d'affaires dans leur développement et leur performance sur le terrain. Ainsi, de ces cinq grands défis succinctement présentés dans la section précédente; trois d'entre eux nous apparaissent particulièrement importants à aborder dès maintenant.

2.1 Une révision substantielle de la fiscalité pour les travailleurs autonomes et un soutien financier aux entreprises en croissance s'imposent

Nous l'avons rapidement effleuré dans la section précédente, mais, d'une part, il nous semble très important que le gouvernement du Québec s'attaque à cette dimension touchant la fiscalité des citoyens entrepreneurs en leur donnant de meilleures possibilités et outils fiscaux pour assurer le démarrage et la croissance de leur entreprise. À travers les MRC, il existe plusieurs fonds d'aide au démarrage d'entreprises, mais cela n'est pas suffisant pour être un effet de levier substantiel au contexte entrepreneurial au Québec et aux défis financiers qui sont présents. D'autre part, le gouvernement se doit d'être un accompagnateur des entreprises en croissance en soutenant leurs besoins en capitaux par la voie, par exemple, de prêts garantis par le système bancaire et en prévoyant une période précise de

remboursement de ces mêmes prêts auprès des institutions financières. Le Fonds de Solidarité de la FTQ est déjà très impliqué dans une telle approche. Mais il faut que d'autres institutions puissent également le faire, ou en faire davantage.

2.2 S'attaquer sérieusement aux carences de la main-d'œuvre

Les carences de la main-d'œuvre constituent un enjeu majeur de société qui doit être impérativement abordé par le gouvernement du Québec et elles requièrent une intervention soutenue et des mesures serrées et dynamiques de l'État. En effet, ces carences risquent de plomber sérieusement les chances de croissance économique de la province et d'en diminuer sa capacité concurrentielle. De plus, sans un bassin intéressant de main-d'œuvre, il est difficile d'entrevoir un contexte favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des entreprises.

C'est pourquoi le gouvernement se doit d'augmenter rapidement les seuils du nombre d'immigrants reçus annuellement; accélérer le processus administratif d'acceptation de ces immigrants sur notre territoire qui est actuellement beaucoup trop lent et travailler avec le gouvernement fédéral pour obtenir de sa part un meilleur contrôle de la sélection des immigrants reçus. Que ce soit pour des questions de compétences professionnelles ou linguistiques du français, le gouvernement du Québec doit avoir un meilleur contrôle sur l'entrée et la sélection des nouveaux arrivants et accélérer le rythme administratif de leur acceptation et de leur inclusion professionnelle dans la société québécoise.

Par ailleurs, face aux citoyens qui sont nés au Québec ou qui y vivent depuis plusieurs années, des mesures importantes s'imposent à eux aussi pour aider à contenir les problèmes actuels et futurs de carences de main-d'œuvre. Par exemple, la fiscalité pour les personnes de soixante-cinq ans et plus qui désirent demeurer sur le marché du travail devra elle aussi être sérieusement revue en étant moins pénalisante. Cette approche doit aussi se faire en collaboration avec le gouvernement fédéral qui a un mot important à dire et à faire en matière de fiscalité pour les personnes de soixante-cinq ans et plus, mais aussi par la voie d'une sérieuse réflexion à faire sur le seuil minimal de l'âge de la retraite. L'espérance de vie des Canadiens et le pourcentage de la masse active de la population ont quelque peu changé depuis les années d'après-guerre où fut instauré le système universel de pension de vieillesse.

Enfin, il faut que le gouvernement du Québec puisse inciter cette fraction de la population, en chômage, ou encore accrochée au filet économique de l'aide sociale, à retourner sur le marché du travail et à recevoir des formations nécessaires et adéquates répondant aux besoins des entreprises d'aujourd'hui. C'est pourquoi, si le gouvernement du Québec veut vraiment aider le développement de l'entrepreneuriat sur son territoire, il se doit de mener une attaque permanente et sur plusieurs fronts à la fois pour combattre les carences actuelles et futures de la main-d'œuvre dans les organisations.

2.3 Simplifier et alléger un système administratif et réglementaire lourd et stérilisant pour l'esprit d'entreprise au Québec

Dans la précédente section, nous avons fait état de ce « mille feuilles » organisationnel et administratif, accompagné d'un éventail complexe de réglementations de tout acabit qui interfère dans la naissance, le développement et la vie de l'entreprise. Cette réalité, souvent décourageante pour nombre de gens d'affaires, doit absolument changer et être davantage simplifiée et facilitante pour ceux et celles qui veulent investir au Québec et arriver à leurs fins dans la naissance et le développement de leur entreprise.

Nous ne serons pas ici les chantres d'une approche qui louange soit une centralisation complète de l'action économique entre les mains du gouvernement provincial; ni défendre une approche qui privilégie une décentralisation complète vers les MRC et vers les villes et municipalités. Il faut plutôt aborder cette réalité sous l'angle de l'investisseur, sa provenance, ce qu'il recherche et de quelle façon, les multiples paliers décisionnels, présents sur le territoire de la province, peuvent en toute simplicité et dans une approche accompagnatrice, conduire plus facilement l'entrepreneur et l'investisseur dans ce qu'ils recherchent et désirent atteindre. Est-ce que cela passe par un guichet unique géré par les villes ou les MRC, en tant que premier palier proche du terrain de l'investisseur et dans lequel s'imbriquent les autres ressources administratives et gouvernementales? Peut-être et pourquoi pas?

De plus, un signal très puissant doit être envoyé par le gouvernement du Québec à tous les paliers de pouvoirs décisionnels de la province afin qu'une révision complète de la « quincaillement réglementaire » de gestion du territoire soit revue et simplifiée à l'endroit des entreprises et de ceux et celles qui veulent se lancer en affaires. Cette liberté économique tant souhaitée par les gens d'affaires et favorable à un esprit d'entrepreneuriat fécond doit être initiée et menée par le gouvernement du Québec, pour lui-même d'abord, mais aussi pour tous les autres paliers administratifs et décisionnels inférieurs présents sur le territoire.

3 ET LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE TERREBONNE DANS TOUT CELA? QUE PEUT-ELLE FAIRE CONCRÈTEMENT POUR SUSCITER L'ESPRIT D'ENTREPRENEURIAT SUR SON TERRITOIRE?

En tant que palier décisionnel de premier niveau en constante relation et interaction avec la communauté des affaires locales et des investisseurs régionaux, nationaux, voire internationaux, la Ville de Terrebonne intervient dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues. Certes, la ville se doit d'être un agent facilitateur et accompagnateur de ceux et celles qui veulent investir. Pour ce faire, elle se doit de faire connaître les différentes possibilités d'investissements sur son territoire et d'ajuster en conséquence lorsqu'elle le peut sa réglementation de la gestion de son territoire. La Ville de Terrebonne a une vision d'avenir de l'organisation et de l'aménagement de son territoire, mais il est important que cette vision soit connue de la communauté des affaires et qu'elle s'ajuste s'il y a lieu aux projets d'investissements qui se présentent, sans toutefois se trahir ou se nier elle-même.

Pour démontrer que cette vision ne repose pas uniquement sur des phrases vides ou des vœux pieux, la Ville de Terrebonne a entériné en 2021 son plan stratégique de développement et d'organisation qui vient structurer et orienter ses priorités d'actions dans toutes les sphères de ses interventions municipales, et ce, pour une période de cinq ans. À ce plan stratégique viennent se rattacher différents plans d'affaires qui mettent en forme, avec des objectifs précis à atteindre, les priorités d'actions définies. Dans le cadre de cette mouvance, le Bureau du développement économique a donc mis la « main à la pâte » en proposant un plan d'affaires qui met à l'avant-scène deux objectifs précis qui contribueront à dynamiser l'esprit entrepreneurial sur le territoire de la ville, à savoir :

- Favoriser l'implantation d'entreprises génératrices d'emplois ayant un impact positif sur le développement durable
- Accompagner les entreprises dans leur projet de croissance ou de relocalisation vers notre territoire, dans le respect des normes environnementales

De plus, la Ville de Terrebonne, consciente de l'importance que doit jouer la formation des employés et des gestionnaires dans la vie organisationnelle des entreprises, travaille ardemment avec les autorités de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour l'implantation et le développement d'un campus permanent universitaire sur le territoire de la ville. Avec le Cégep de Lanaudière, les centres de formation professionnelle et le laboratoire d'incubation d'entreprises, que représente Innohub, le développement d'un campus de l'UQTR à Terrebonne viendra consolider une présence importante et stratégique des pôles d'enseignements et de recherches au sein de la ville, répondant ainsi à une lacune sur son territoire, soit l'absence d'un campus universitaire. Voilà une belle façon de susciter et d'encourager, en tant qu'acteur économique, l'entrepreneuriat sur le territoire.

Enfin, le Bureau du développement économique travaille actuellement en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels qui interviennent en cette matière sur son territoire. Il est évident toutefois que ce même Bureau est en mesure de jouer le rôle qui pourra lui être demandé si l'avenir présentait un modèle de gestion différent pour la Ville de Terrebonne en qu'acteur économique et qui est donc prête à aller plus loin.

Il est donc important de retenir que l'organisation municipale sera présente pour accompagner le gouvernement dans une approche qui vise à libéraliser le territoire et la culture économique par la voie d'une approche facilitante. Au final, tout le monde en sortira gagnant et enrichi collectivement d'un esprit entrepreneurial vigoureux et d'une croissance économique soutenue. Le Québec en a bien besoin !

